



Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 5
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

DELIBERATION n° Del.2026-VI-57
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

PRESENTS : Yves CREPEL, Guillaume GASSIE, Emmanuelle DAVIET, Cécile MORAT, Xavier BALLORAIN, Aurélie MERMIER, Sunny VENDIS, Nathalie SURY, Didier JOSSERAND, Aline BOURILLON, Marie-José MANIGLIER, Fabrice PALENI, Philippe STRAPPAZZON, Nadège RAT, Arnaud GARNIER, Yann GISIN, Julie DENAMBRIDE, Gaëlle BENIERE, Coralie LUCAS, Quentin DUNAND, Elke PIJCK, Jean-Louis MERLE, Florence BOTALLA-GAMBETTA, Charlyne BINET, Gilles ANDREVON, Christine DUMONT-THIOLLIÈRE, Stéphane GAILLARD, Martine BRASSOUD *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Pascal BOULAY a donné procuration à Guillaume GASSIE
Anne-Marie BERNARD a donné procuration à Emmanuelle DAVIET
Pablo CALLEJO a donné procuration à Didier JOSSERAND
Stéphane LAURENCE a donné procuration à Cécile MORAT
Camille LARROUY a donné procuration à Yann GISIN

ABSENTS : Néant

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en
Préfecture le **12 MAI 2026**

De la publication le
12 MAI 2026

Composition des commissions municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22 ;
Vu la délibération Del.2026-VI-56 du Conseil Municipal du 29/04/2026 approuvant la création des commissions communales ;

L'article L.2121-22 prévoit que ces commissions sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-Président (adjoint ou conseiller délégué) qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Les commissions se réunissent sur convocation de leur président.
Elles peuvent entendre toute personne dont la compétence est jugée utile, sans voix délibérative.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale de manière à ce que chaque groupe politique présent soit représenté.

Le nombre de membres n'est pas imposé par le CGCT et n'a pas été précisé dans le règlement intérieur du conseil actuellement en vigueur. Hormis le Maire, chaque commission est actuellement composée de 12 membres du Conseil Municipal : 8 membres issus du groupe majoritaire, 2 membres pour chacun des autres groupes siégeant au conseil.

Il est proposé de fixer le nombre de membres à 13, dont le Maire, membre de droit, et de conserver la représentation actuelle.

Afin d'alléger la procédure de désignation des membres des commissions municipales, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour qu'il ne soit pas procédé aux nominations au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 4^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales et de procéder aux désignations par vote à main levée ;

○ **Commission Aménagement urbain, habitat, transition écologique :**

CANDIDATS	
Yves CREPEL	Arnaud GARNIER
Guillaume GASSIE	Camille LARROUY
Sunny VENDIS	Gilles ANDREYON
Eike PIJCK	Christine DUMONT-THIOLLIERE
Yann GISIN	Jean-Louis MERLE
Didier JOSSERAND	Charlyne BINET
Philippe STRAPPAZZON	

○ **Commission Tourisme, Culture, animation :**

CANDIDATS	
Yves CREPEL	Cécile MORAT
Emmanuelle DAVIET	Camille LARROUY
Sunny VENDIS	Christine DUMONT-THIOLLIERE
Gaëlle BENIERE	Martine BRASSOUD
Quentin DUNAND	Jean-Louis MERLE
Nadège RAT	Charlyne BINET
Aline BOURILLON	

○ **Commission Social, santé :**

CANDIDATS	
Yves CREPEL	Emmanuelle DAVIET
Xavier BALLORAIN	Coralie LUCAS
Julie DENAMBRIDE	Christine DUMONT-THIOLLIERE
Nathalie SURY	Martine BRASSOUD
Marie Jo MANIGLIER	Charlyne BINET
Anne Marie BERNARD	Florence BOTALLA
Aurélie MERMIER	

○ **Commission Finances :**

CANDIDATS	
Yves CREPEL	Yann GISIN
Aurélie MERMIER	Xavier BALLORAIN
Guillaume GASSIE	Martine BRASSOUD
Pablo CALLEJO	Christine DUMONT-THIOLLIERE
Anne Marie BERNARD	Jean-Louis MERLE
Cécile MORAT	Stéphane GAILLARD
Arnaud GARNIER	

○ **Commission Economie, emploi :**

CANDIDATS	
Yves CREPEL	Emmanuelle DAVIET
Sunny VENDIS	Gilles ANDREVON
Aurélie MERMIER	Christine DUMONT-THIOLLIERE
Philippe STRAPPAZZON	Jean-Louis MERLE
Arnaud GARNIER	Florence BOTALLA
Xavier BALLORAIN	
Coralie LUCAS	

○ **Commission Travaux, cadre de vie, voiries-réseaux :**

CANDIDATS	
Yves CREPEL	Emmanuelle DAVIET
Pascal BOULAY	Coralie LUCAS
Elke PIJCK	Gilles ANDREVON
Guillaume GASSIE	Martine BRASSOUD
Yann GISIN	Jean-Louis MERLE
Arnaud GARNIER	Stéphane GAILLARD
Fabrice PALENI	

○ **Commission Agriculture, forêt :**

CANDIDATS	
Yves CREPEL	Aline BOURILLON
Pascal BOULAY	Yann GISIN
Pablo CALEJO	Gilles ANDREVON
Quentin DUNAND	Christine DUMONT-THIOLLIERE
Elke PIJCK	Florence BOTALLA
Camille LARROUY	Stéphane GAILLARD
Arnaud GARNIER	

○ **Commission Enfance, jeunesse, scolaire :**

CANDIDATS	
Yves CREPEL	Didier JOSSERAND
Cécile MORAT	Yann GISIN
Julie DENAMBRIDE	Martine BRASSOUD
Nathalie SURY	Christine DUMONT-THIOLLIERE
Elke PIJCK	Florence BOTALLA
Aline BOURILLON	Stéphane GAILLARD
Marie Jo MANIGLIER	

○ **Commission Sport, vie associative :**

CANDIDATS	
Yves CREPEL	Fabrice PALENI
Nathalie SURY	Pascal BOULAY
Pablo CALEJO	Christine DUMONT-THIOLLIERE
Gaelle BENIERE	Gilles ANDREYON
Nadège RAT	Jean-Louis MERLE
Quentin DUNAND	Stéphane GAILLARD
Arnaud GARNIER	

○ **Commission Sécurité :**

CANDIDATS	
Yves CREPEL	Cécile MORAT
Didier JOSSERAND	Fabrice PALENI
Guillaume GASSIE	Martine BRASSOUD
Yann GISIN	Christine DUMONT-THIOLLIERE
Philippe STRAPPAZZON	Jean-Louis MERLE
Xavier BALLORAIN	Florence BOTALLA
Nadège RAT	

○ **Commission Démocratie participative :**

CANDIDATS	
Yves CREPEL	Coralie LUCAS
Philippe STAPPAZZON	Marie Jo MANIGLIER
Pablo CALEJO	Christine DUMONT-THIOLLIERE
Julie DENAMBRIDE	Martine BRASSOUD
Didier JOSSERAND	Charlyne BINET
Anne Marie BERNARD	Stéphane GAILLARD
Arnaud GARNIER	

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE** qu'il ne soit pas procédé aux nominations au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 4^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales et de procéder aux désignations par vote à main levée ;
- FIXE** à 13 le nombre total de membres pour chaque commission, y compris le Maire, président de droit ;
- DESIGNE** les membres de chaque commission municipale à la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale de manière à ce que chaque groupe politique présent soit représenté et de fixer leur composition comme indiquée ci-dessus ;
- AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Coralie Lucas**



**Le Maire,
Yves CREPEL**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Délibération n° Del-2026-VI-57 du 29 Avril 2026